

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 AVRIL 2022
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 avril, à 20 h, à la Maison des aînés au 2016, boulevard René-Gaultier, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation du nouveau stationnement;
- Acquisition de pares-feux;
- Nature du mandat d'accompagnement relatif à l'érosion des rives du parc de la Commune;
- Possibilité de poser une question à un conseiller.

Fin de la première période de questions.

2022-140 Dépôt du rapport – Transmission des rapports financiers – Audit de conformité – Mars 2022

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du rapport – Transmission des rapports financiers – Audit de conformité – Mars 2022 de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2022-141 Approbation procès-verbal
Séance générale 14 mars 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 14 mars 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2022-142

Approbation des comptes – Mars 2022

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de mars 2022 :

Fonds d'administration : **2 822 940.01 \$**

Chèques 45364 à 45376, 45441, 45455 à 45475, 45546 et 45557 pour un montant total de 130 303.54 \$

Paiements par dépôts directs 45377 à 45440, 45442 45446 à 45454, 45476 à 45542, 45558 à 45636, 45640 à 45647 pour un montant total de 2 005 185.61 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 687 450.86 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **148 166.63 \$**

45443 à 45445, 45543 à 45545, 45637 à 45639 pour un montant total de 148 166.63 \$

TOTAL **2 971 106.64 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3672

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2022-13 **Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement – Règlement 953 décrétant l'acquisition d'un véhicule incendie – unité de secours électrique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 300 000 \$ pour en acquitter les coûts**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 953 décrétant l'acquisition d'un véhicule incendie – unité de secours électrique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 300 000 \$ pour en acquitter les coûts.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2022-143 **Adoption – Règlement 945-1 modifiant le règlement 945 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2022 afin d'abaisser la tarification de l'enlèvement des matières recyclables pour les unités d'occupation industrielles, commerciales et institutionnelles**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 945-1 modifiant le règlement 945 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2022 afin d'abaisser la tarification de l'enlèvement des matières recyclables pour les unités d'occupation industrielles, commerciales et institutionnelles.

ADOPTÉE.

2022-144 **Adoption – Règlement 952 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route – (Chemin de la Butte-aux-Renards) – lot 6 224 409**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 952 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route – (Chemin de la Butte-aux-Renards) – lot 6 224 409.

ADOPTÉE.

2022-145 **Règlement numéro 941
Décrétant des travaux de remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 570 000 \$ pour en acquitter le coût
Emprunt Temporaire
Banque nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 941 décrétant des travaux de remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 570 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 570 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2022-146

**Adoption d'un second projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-015
Permettre l'installation de roulottes en cour latérale
1351, boul. Lionel-Boulet
Scène Éthique**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'installation de roulottes temporaires destinées à la production de contenu télévisuel comme équipement accessoire à l'usage principal C2-04-02 Studio de télévision et de permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 3 mètres afin de camoufler l'aire d'installation des roulottes au 1351, boulevard Lionel-Boulet.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-012 du 9 février 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2022-097 adoptée lors de la séance générale du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 mars 2022 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 30 mars 2022 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-015 afin de permettre l'installation de roulottes temporaires destinées à la production de contenu télévisuel comme équipement accessoire à l'usage principal « C2-04-02 Studio de télévision » et de permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 3 mètres afin de camoufler l'aire d'installation des roulottes, le tout, tel que présenté sur les plans de Pierre Leclerc, dossier « 21-XXX », en date du 11 janvier 2022.

Le bâtiment principal est sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 288 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2022-147 Adoption finale – P.P.C.M.O.I. no 2022-001
Permettre la construction d'un bâtiment principal
2065, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal qui accueillera 39 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux au 2065, route Marie-Victorin.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-003 du 12 janvier 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans ces délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-001 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 2065, route Marie-Victorin.

Le bâtiment principal est sis au 2065, route Marie-Victorin sur les lots 6 146 612 et 6 146 616 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-601.

ADOPTÉE.

**2022-148 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-014
Permettre la construction d'un bâtiment principal
52, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-022 du 16 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de modification de P.I.I.A. n° 2022-014 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Dessins Drummond, projet « duplex 52 Sainte-Anne », en date du 15 décembre 2021.

Le Conseil s'appuie sur le critère 2 de l'article 27 du règlement sur les P.I.I.A. # 848. En effet, le Conseil est d'avis que le projet est réalisable et que le volume et l'implantation proposés s'intègrent dans le milieu. Toutefois, le Conseil est d'avis que le projet manque de prestance. Le Conseil est d'avis que l'architecture devrait être retravaillée, car le bâtiment proposé manque de contrastes autant au niveau des couleurs qu'au niveau des détails architecturaux. Selon le Conseil, un travail pour améliorer le traitement des ouvertures et l'ajout d'éléments décoratifs devrait être fait avant de revoir le projet. Le Conseil souhaite également voir une amélioration au niveau de l'intégration du perron. Il est également souligné la problématique que pourrait

générer la présence de la margelle à proximité de l'aire de stationnement.

Le bâtiment principal est sis au 52, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 594 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2022-149 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-019**
Permettre l'installation d'un système photovoltaïque
237, rue Perreault

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-025 du 16 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-019 afin de permettre l'installation d'un système photovoltaïque, le tout, tel que présenté par le requérant, en date du 25 février 2022.

Le bâtiment principal est sis au 237, rue Perreault sur le lot 6 005 546 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-437.

ADOPTÉE.

2022-150 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-025**
Permettre la transformation et la réparation du bâtiment principal
82, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-023 du 16 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-025 afin de remplacer le revêtement de toiture et d'apporter des réparations au bâtiment principal sis au 82, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 4 mars 2022, conditionnellement à ce que le requérant dépose un plan des nouvelles fenêtres au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Les nouvelles fenêtres doivent respecter l'apparence des fenêtres actuelles.

Le bâtiment principal est sis au 82, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 550 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

**2022-151 Demande de modification du P.I.I.A. n° 2022-016 – Permettre la construction d'un bâtiment principal
79, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-021 du 16 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de modification de P.I.I.A. n° 2022-016 afin de de permettre la modification des matériaux de construction du perron, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Jennifer Labrie, dossier « 210906 », en date du 1er mars 2022.

Le Conseil s'appuie sur le critère 2 de l'article 27 du règlement sur les P.I.I.A. # 848. En effet, le Conseil est d'avis que le traitement architectural du perron ne s'intègre pas avec les autres perrons sur la rue qui sont majoritairement en bois ou en structure légère. De plus, le Conseil est d'avis qu'une recommandation favorable aurait pour effet de dénaturer cet élément architectural présent sur la rue.

Le bâtiment principal est sis au 79, rue D'Youville sur le lot 6 146 492 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-634.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant demande d'usages conditionnels ci-après;

- *Sur une question de madame Manon Provençal, le directeur général confirme que logement complémentaire représente 33 % de la superficie du logement principal.*

**2022-152 Demande d'usage conditionnel no 2022-022
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
1897, rue Doucet**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 1897, rue Doucet;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2022-028 du 16 mars 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 mars 2022 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1er avril 2022 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2022-022 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 1897, rue Doucet, le tout, tel que présenté sur les plans d'Yvon Charlebois, dossier 19124, en date du 28 mai 2019.

Le terrain est sis au 1897, rue Doucet sur le lot 6 147 108 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-416.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2022-153 Demande de dérogation mineure no 2022-021
Permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal
1897, rue Doucet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal à 5,35 mètres.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2022-027 du 16 mars 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 mars 2022 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1er avril 2022 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2022-021 afin de permettre la réduction de la marge avant du bâtiment principal à 5,35 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de projet d'implantation de Mario Dumont, dossier # 4736 MD P01, minute # 5390, en date du 24 février 2022.

Le bâtiment principal est sis au 1897, rue Doucet sur le lot 6 147 108 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-416.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2022-154 Octroi de contrat – Contrat de 3 ans pour l'entretien des habits de combats

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 14 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de 3 ans pour l'entretien des habits de combats, pour un montant maximal de 37 843.79 \$ taxes incluses, à Isotech Instrumentations Inc. conformément à l'offre de service.

Certificat de la trésorière numéro 3661.

ADOPTÉE.

2022-155 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un système d'alarme incendie au Polydôme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 16 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme incendie au Polydôme, pour un montant de 28 193.90 \$ taxes incluses, à Protection incendie MCI conformément à l'offre de service du 14 février 2022.

La dépense sera financée par le règlement 909.

Certificat de la trésorière numéro 3662.

ADOPTÉE.

2022-156 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'un système de son au Polydôme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 15 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de son au Polydôme, pour un montant de 38 519.18 \$ taxes incluses, à Décibel Audio conformément à l'offre de service du 11 octobre 2021.

La dépense sera financée par le règlement 909.

Certificat de la trésorière numéro 3663.

ADOPTÉE.

2022-157 Octroi de contrat – Remplacement de deux pare-feux

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur générale en date du 21 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement de deux pare-feux pour une période de 36 mois, pour un montant de 27 444.53 \$ incluant les taxes, à Softchoice conformément à l'offre de service du 21 mars 2022.

Certificat de la trésorière numéro 3665.

ADOPTÉE.

2022-158 Octroi de contrat – Acquisition d'équipements informatiques pour l'année 2022

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 22 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition d'équipements informatiques pour l'année 2022, pour un montant de 38 922.54 \$ taxes incluses, à Softchoice conformément à l'offre de service du 15 mars 2022.

Certificat de la trésorière numéro 3664.

ADOPTÉE.

2022-159 Octroi de contrat – Services de sonorisation et projection des séances du conseil municipal à la Maison des Aînés

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de COVID-19, le conseil municipal tient ses séances générales et spéciales en personne à la Maison des Aînés et qu'un service de sonorisation et projection est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Décibel Audio Inc. un contrat pour les services de sonorisation et projection lors des séances générales et spéciales du conseil municipal à la Maison des Aînés en période de pandémie, pour un montant maximal de 40 000 \$ incluant les taxes.

Certificat de la trésorière numéro 3678.

ADOPTÉE.

2022-160 Octroi de contrat – Accompagnement professionnel pour l'érosion des rives du parc de la Commune

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 29 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'accompagnement professionnel pour l'érosion des rives du parc de la Commune, pour un montant de 54 687.86 \$ taxes incluses, à T2 Environnement, conformément à l'offre de service du 21 mars 2022.

La dépense sera financée par le Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3667.

ADOPTÉE.

2022-161 Octroi de contrat – Aménagement d'une plate-bande au parc Pré-Vert

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 29 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'aménagement d'une plate-bande au parc Pré-Vert, pour un montant de 45 271.41 \$ incluant les taxes et frais d'imprévues, à Paysagiste G.E.B. / Groupe MVT Inc., conformément à l'offre de service du 21 mars 2022.

Certificat de la trésorière numéro 3669.

ADOPTÉE.

2022-162 Octroi de contrat – Fourniture et plantation d'arbres sur le territoire

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 29 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et plantation d'arbres sur le territoire, pour un montant de 48 110.14 \$ incluant les taxes et frais d'imprévues, à Envirostable Inc. conformément à l'offre de service du 23 mars 2022.

Certificat de la trésorière numéro 3668.

ADOPTÉE.

2022-163 Octroi de contrat – Abri solaire au Skate Plaza

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 29 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un abri solaire, pour un montant de 18 919.14 \$ incluant les taxes, à Techsport Inc., le tout, conformément à l'offre de service du 19 octobre 2021.

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire supplémentaire maximale de 2 983.47 \$ taxes incluses pour la réalisation complète du projet 2022-PTJ-40 comprenant notamment la confection de la dalle de béton sous l'abri solaire.

Ces dépenses seront financées par le Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3676.

ADOPTÉE.

2022-164 Octroi de contrat – Réfection du pavage des rues Émond et Blain

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection du pavage des rues Émond et Blain;

CONSIDÉRANT la réception de huit soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service du génie en date du 23 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réfection du pavage des rues Émond et Blain au plus bas soumissionnaire conforme soit, Pavages Métropolitain Inc., au montant de 1 166 027,26 \$ incluant les taxes et frais d'imprévus, le tout, conformément à sa soumission du 22 mars 2022.

La dépense sera financée par le règlement 938.

Certificat de la trésorière numéro 3670.

ADOPTÉE.

2022-165 Octroi de contrat – Resurfacement de divers tronçons de rues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de resurfacement de divers tronçons de rues;

CONSIDÉRANT la réception de huit soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service du génie en date du 23 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage de divers tronçons de rues au plus bas soumissionnaire conforme soit, Pavages Métropolitain Inc., au montant de 984 267,56 \$ incluant les taxes et frais d'imprévus, le tout, conformément à sa soumission du 22 mars 2022.

Cette dépense sera financée selon les modalités suivantes :

- 825 261.53 \$ taxes incluses sera financée à même le règlement d'emprunt 939;
- 159 006.03 \$ taxes incluses sera financée par le fonds d'infrastructure.

Certificats de la trésorière numéros 3677A et 3677B.

ADOPTÉE.

2022-166 Octroi de contrat – Réfection de passages piétonniers et de sentiers de parc

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection de passages piétonniers et sentiers de parc;

CONSIDÉRANT la réception de neuf soumissions;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire est jugé non conforme aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service du génie en date du 23 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de passages piétonniers et sentiers de parc au plus bas soumissionnaire conforme soit, Excavation Jonda Inc., au montant de 190 381.35 \$ incluant les taxes et frais d'imprévus, le tout, conformément à sa soumission du 29 mars 2022.

Cette dépense sera financée en partie selon les modalités suivantes :

- Un montant total de 69 801.33 \$ au Fonds d'infrastructure;
- Un montant total de 72 721.69 \$ au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificats de la trésorière numéros 3675A, 3675B et 3675C.

ADOPTÉE.

2022-167 Octroi de contrat – Construction d'un stationnement

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la construction d'un stationnement au Polydôme;

CONSIDÉRANT la réception de six soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service du génie en date du 30 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la construction d'un stationnement au Polydôme au plus bas soumissionnaire conforme soit, Excavation Civilpro Inc., au montant de 1 038 449.26 \$ incluant les taxes et frais d'imprévus, le tout, conformément à sa soumission du 29 mars 2022.

L'octroi du contrat est conditionnel à un amendement budgétaire.

La dépense sera financée en partie par le surplus et par le règlement 909.

Certificats de la trésorière numéros 3671A et 3671B.

ADOPTÉE.

2022-168

Octroi de contrat – Acquisition d'un camion 6 roues 4 x 4 à benne basculante

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4 x 4 à benne basculante;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire est jugé non conforme aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 25 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de camion 6 roues 4 x 4 à benne basculante au plus bas soumissionnaire conforme, soit Venne Ford, au montant de 127 899,34 \$ taxes incluses, le tout, conformément à sa soumission du 22 mars 2022.

Un montant de 600.00 \$, exonéré de taxes, doit être prévu au budget d'opération pour le paiement des immatriculations de ce véhicule.

La dépense sera financée par le Fonds de roulement. Le Fonds de roulement sera remboursé sur une période de 5 ans à compter de l'année 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3666.

ADOPTÉE.

2022-169

Octroi de contrat – Services professionnels pour l’élaboration du plan directeur visant la création du parc métropolitain de l’Île Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes et la Communauté métropolitaine de Montréal ont signé une convention de financement dans le cadre du Programme d’aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour la réalisation du plan directeur du parc métropolitain de l’île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette convention la Communauté métropolitaine de Montréal versera à la Ville de Varennes une contribution financière équivalente aux deux tiers (2/3) des dépenses admissibles réellement déboursées pour la réalisation du projet, jusqu’à concurrence de cent trente-trois mille trois cent trente-trois dollars (133 333 \$), incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT que les villes de Varennes et Repentigny et l’arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal ont convenu de se répartir à parts égales le solde non financé pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public lancé par la Ville de Varennes au nom des trois villes pour les services professionnels pour l’élaboration du plan directeur visant la création du parc métropolitain de l’île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la réception de sept soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d’analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d’analyse en date du 30 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER à Stantec Expert-Conseils Itée le mandat de services professionnels pour l’élaboration du plan directeur visant la création du parc métropolitain de l’île Sainte-Thérèse, au montant maximal de 203 310.29 \$ taxes incluses;

Étant entendu que la Ville de Varennes acquittera la facture en totalité, 2/3 de ladite facture sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal. Le solde non financé sera alors réparti entre les villes de Varennes, Repentigny et Montréal. La portion de la Ville de Varennes s’élèvera donc à un montant maximal de 22 590.04 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3673.

ADOPTÉE.

2022-170

Octroi de contrat – Réalisation d’un sondage sur le parc de la Commune

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 16 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Faste Communication Inc. un contrat pour les services d'accompagnement pour la réalisation d'un sondage sur le parc de la Commune, pour un montant de 22 937.51 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre de mars 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense est affectée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3679.

ADOPTÉE.

**2022-171 Installation de chambres de compteurs
Annulation de l'appel d'offres**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'installation de chambres de compteurs;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions;

CONSIDÉRANT que le prix des soumissions dépasse largement les coûts estimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes annule l'appel d'offres pour l'installation de chambres de compteurs et rejette en conséquence les offres reçues.

ADOPTÉE.

2022-172 Achat regroupé de l'UMQ – Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Varennes s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE.

2022-173 Subvention annuelle et reconduction de l'entente Loisirs et Répit Sans Limites

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de la subvention annuelle à Loisirs et Répit Sans Limites de 20 000 \$.

QUE le conseil municipal autorise la reconduction de l'entente annuelle entre ledit organisme et la Ville de Varennes permettant aux membres un accès gratuit aux bains libres organisés par le Complexe aquatique ou la réservation gratuite de bain libre selon les disponibilités.

Certificat de la trésorière numéro 3674

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2022-174 Entente intermunicipale – Plan directeur de l'Île Sainte-Thérèse
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière

adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, la Ville de Repentigny et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduit;

ADOPTÉE.

2022-175 Appui de la Ville de Varennes – Demande à la CPTAQ – Aliénation d'un lot en zone agricole – lot 6 223 897

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole sur le lot 6 223 897 pour une transaction de vente;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole pour le lot 6 223 897 du cadastre du Québec, pour une transaction de vente;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités ;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme et avec le schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2022-176 Projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes
Approbaton**

ATTENDU les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espaces;

ATTENDU que ce processus prévoit que le centre de services scolaire doit demander l'avis du Conseil des villes et municipalités de son territoire, afin d'établir ce projet de planification des besoins d'espaces;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espaces le 25 février 2022;

ATTENDU que l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que « Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre des services scolaire un avis sur celui-ci »;

ATTENDU qu'au terme de ce délai de 45 jours, le Centre de services scolaire des Patriotes procédera à l'adoption de sa Planification des besoins d'espace, avec ou sans modification, et qu'il la transmettra, à nouveau, à toutes les villes et municipalités afin que le Conseil de chacune d'entre elles l'approuve ou la refuse;

ATTENDU que la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et des municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

ATTENDU qu'à la suite cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au Centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Varennes considère que l'ajout de services offerts à l'école secondaire Le Carrefour serait dans l'intérêt de l'ensemble de la population du secteur Est du territoire du Centre de services scolaire;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil donne un avis favorable au sujet du projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes;

QUE le Conseil formule la demande que des programmes de Sport-études ou d'école internationale soient ajoutés aux services offerts à l'école secondaire Le Carrefour.

ADOPTÉE.

2022-177 Appel de la décision du Comité de démolition – 3850, chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT l'appel déposé le 10 mars 2022 de la décision du Comité de démolition concernant l'immeuble du 3850, chemin de la Baronnie conformément aux dispositions de l'article 3.15 du règlement 668;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est plus occupé et n'est plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le bâtiment ne bénéficie d'aucun statut juridique particulier;

CONSIDÉRANT que le bâtiment devrait subir des travaux de rénovation ou de reconstruction importants;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé en bordure d'une voie de transport lourd;

CONSIDÉRANT que le Programme de réutilisation du sol dégagé prévoit de laisser le terrain sous couvert végétal pour être ultimement retourné à l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confirmer la décision des membres du Comité de démolition rendue le
9 février 2022, soit de procéder avec la démolition du
3850, chemin de la Baronnie.

ADOPTÉE.

2022-178 Mise à jour – Application des règlements, délégation, Service de l'urbanisme et de l'environnement – Avril 2022

Considérant que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
Appuyé par madame la conseillère Carine Durocher
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE.

2022-179 Assurance responsabilité Professionnels à l'emploi de la Ville – Modification

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-134 lors de la séance générale du 14 mars 2022;

ATTENDU l'embauche d'un nouveau professionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions;

D'AUTORISER le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente.

Les professionnels visés par la présente sont cités en annexe.

ADOPTÉE.

2022-180 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2021 et 2022

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2021 au montant de
52 030.00 \$ et pour 2022 au montant de 1 983 004.00 \$, conformément aux
documents déposés par la Trésorière du Service des finances en date du
30 mars 2022 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2022-181 Hommage à monsieur Dominic Jean – Pompier décédé de la Régie
Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T.**

CONSIDÉRANT le drame vécu le 24 mars dans la municipalité de
Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Jean, pompier pour la Régie
Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T., y a perdu la vie en
combattant un incendie dans une ferme laitière;

CONSIDÉRANT que cet événement est un malheureux rappel des risques
associés à la profession de pompier et le courage démontré par ceux-ci lors
de l'exercice de leur fonction;

EN CONSÉQUENCE, il serait proposé madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE transmettre, au nom du Service de sécurité incendie, du Conseil et de
l'ensemble de la Ville de Varennes nos plus sincères condoléances à la famille
de M. Jean et à tous ses collègues de la Régie Intermunicipale de Sécurité
Incendie G.E.A.N.T.

ADOPTÉE.

2022-182 Nomination des maires suppléants

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE monsieur le conseiller Benoit Duval soit nommé maire suppléant pour le
mois de décembre 2022;

QUE madame la conseillère Geneviève Labrecque soit nommée maire
suppléante pour la période couvrant les mois de janvier à juin 2023
inclusivement.

ADOPTÉE.

**2022-183 Nomination – Chef de division – Permis et inspections
Service de l'urbanisme et de l'environnement**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de monsieur Karl Wayland
au poste de Chef de division – Permis et inspections, poste cadre permanent
à temps complet à compter du 19 avril 2022.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

2022-184

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du
personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire,
occasionnel et substitut* numéro MP-2022-04 préparé et rédigé par le Service
des ressources humaines en date du 30 mars 2022.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui
donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Intégration des résidences ou chalets dans le cadre du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse;
- Période pour les maires suppléants;
- Plan de réutilisation du sol dans le cadre de la démolition du 3850, chemin de la Baronnie;
- Aménagement de plates-bandes et plantation d'arbres effectués par une firme externe;
- Réalisation d'un sondage sur le parc de la Commune dans le but de mettre sur pieds un plan directeur pour ce parc;
- Autorisation de démontage partiel de l'immeuble au 3850, chemin de la Baronnie;
- Remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux usées et augmentation de la capacité de celle-ci;
- Consultation des résidents de l'île Sainte-Thérèse dans le cadre de l'élaboration du plan directeur pour le parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse;
- Propriétaire du lot 6 223 897;
- Rencontre et consultation avec les propriétaires du 1855, route Marie-Victorin dans le cadre de l'adoption du règlement 707-145;
- Présence de l'immeuble situé au 82, rue Sainte-Anne à l'inventaire des immeubles patrimoniaux et nature des travaux sur place;
- Demande d'ajout de programme Sport-études ou d'école internationale à l'école secondaire Le Carrefour;
- Acquisition de la résidence située au 4295, chemin de la Baronnie.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 25.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA